

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENEÉ Régis, SOUCHET François.

Absente excusée :

DE MIRANDA Anne-Marie donne procuration à LA PORTA Christophe

Absent :

RIVIERRE Aurélien

Secrétaire de Séance : Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19



Délibération 2023-01 : ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation (article L 1612-1 du CGCT)

En application des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements sur l'exercice 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 et au plus tard jusqu'au 31 mars 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de :

1°) Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2023 de la commune et dans les limites indiquées comme suit :

Autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement sur budgets 2023 par anticipation
(article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales)

Budget	Chapitre	Article	Libellé de l'article	Plafonds de crédits autorisés
-	-	-	-	par anticipation avant vote du budget 2023
Principal Cne	21	21534	Réseaux d'électrification	9 000 €
	21	2128	Agencement de terrains	30 000 €

2°) Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- autorise monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par cette délibération,
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation.

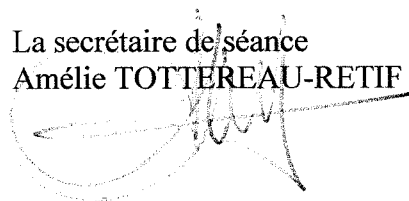
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 08/02/2023

La secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RETIF



Le Maire
Jean-Pierre BOTHERAU

